

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA CHARENTE **AP. Prefecture**

DE LA COMMUNE DE RUELLE SUR TOUVRE

016-211602917-20250707-CM_07072025_02-DE
Reçu le 08/07/2025*****
SÉANCE DU 07 JUILLET 2025

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	21	27

DATE DE CONVOCATION

01 JUILLET 2025

DATE D'AFFICHAGE

08 JUILLET 2025

L'an deux mil vingt-cinq, lundi sept juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents : M. Jean-Luc VALANTIN Maire, M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, Mme Annie MARC Maire-Adjointe, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, Mme Muriel DEZIER, Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, M. Christophe CHOPINET, M. Alain BOUSSARIE, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Guillaume ROUZAUD, M. Julien DELAGE, Mme Alexia RIFFE, Mme Audrey ALLARD, Mme Mlnerve CALDERARI, M. Olivier BEINCHET, Mme Christelle ROBUCHON, Mme Isabelle BOUTHINON LAINE, M. Thierry BUISSET, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absents excusés : Mme Chantal THOMAS, M. Alain CHAUME, M. Mehdi BENOUARREK, Mme Aline GRANET, M. Thomas DAYGRE, M. Richard CHAULET, M. Yves MERINE, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absent : M. Julien AUDEBERT, Conseiller Municipal.

Pouvoirs : Mme THOMAS à M. P DELAGE, M. BENOUARREK à Mme ZIAD, Mme GRANET à Mme MARC, M. MERINE à Mme DEZIER, M. DAYGRE à Mme CALDERARI, M. CHAULET à Mme ROBUCHON.

Monsieur VERRIERE a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la Délibération :

RAPPORT D'ACTIVITES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RESTAURATION COLLECTIVE DE RUELLE SUR TOUVRE ET DE L'ISLE D'ESPAGNAC - EXERCICE 2024.

Exposé :

« Le Syndicat Intercommunal de Restauration Collective de Ruelle sur Touvre et de l'Isle d'Espagnac a transmis le rapport annuel d'activité de l'exercice 2024.

L'établissement de ce rapport est prévu par l'article 40 de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale.

Ce rapport est joint à la présente.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de « prendre acte » ou « rejeter » ce rapport.

Madame LOCUFIER, directrice du syndicat, exposera ce rapport 2024. »

Délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport d'activités du Syndicat Intercommunal de Restauration Collective de Ruelle sur Touvre et l'Isle d'Espagnac 2024.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 08 juillet 2025.



Maire,
Jean-Luc VALANTIN

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le 08.10.2025

Et publication ou notification

Du 08.10.2025

Pour Le Maire, la DGS

Caroline COUTARD



AR Prefecture

016-211602917-20250707-CM_07072025_02-DE
Reçu le 08/07/2025

AR Prefecture

016-211602917-20250707-CM_07072025_02-DE
Reçu 08/07/2025

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RESTAURATION COLLECTIVE DE RUELE SUR TOUVRE ET DE L'ISLE D'ESPAGNAC

Rapport d'Activité 2024

Etablissement Public de Coopération Intercommunale non doté d'une fiscalité propre

En vertu des dispositions de l'article 40 de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la coopération intercommunale

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RESTAURATION COLLECTIVE
DE RUELE ET DE L'ISLE D'ESPAGNAC
14, Rue Franz Schubert 16600 Ruelle-sur-Touvre 05 45 68 06 84

ORGANISATION SIRC

MISSIONS

Le Syndicat Intercommunal de Restauration Collective de Ruelle sur Touvre et de l'Isle d'Espagnac est né en septembre 1973 et regroupe les communes de Ruelle sur Touvre et de l'Isle d'Espagnac.

Le SIRC fournit les repas des écoles maternelle et primaire des 2 communes, le portage de repas à domicile et le SIVU Enfance Jeunesse.

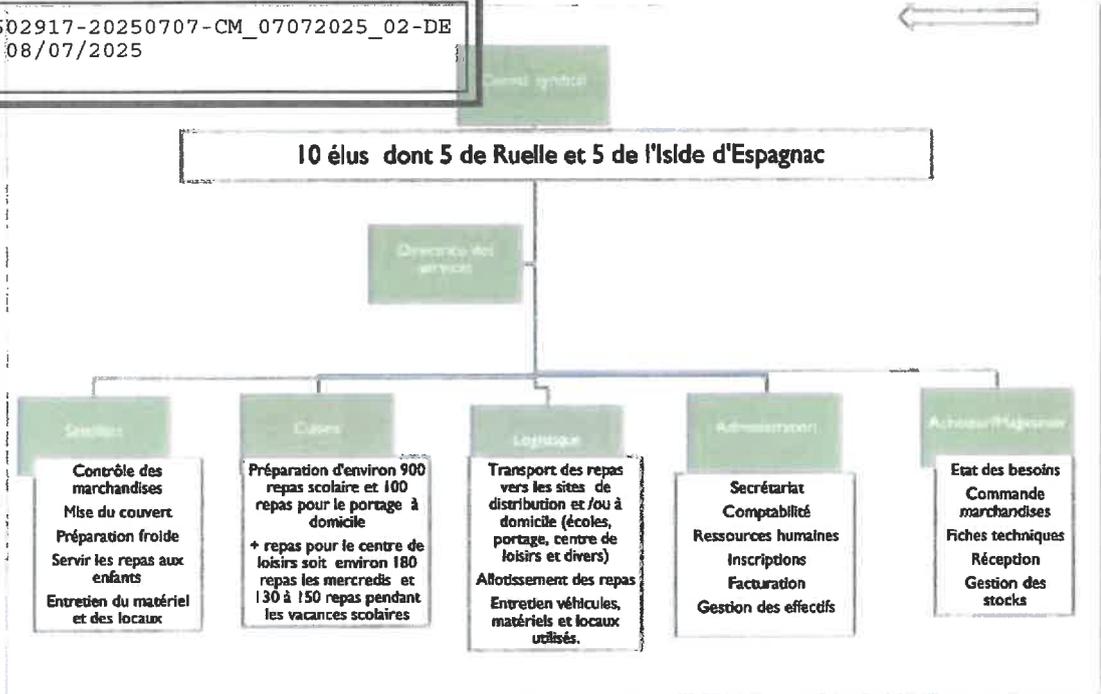
Le comité syndical est composé de 10 délégués (5 de chaque commune).

Le SIRC est géré par un Président et un Vice-Président.

Le Comité syndical se réunit environ tous les 2 mois sur convocation du Président qui fixe l'ordre du jour.

ORGANIGRAMME

AR Prefecture
 016-211602917-20250707-CM_07072025_02-DE
 Reçu le 08/07/2025

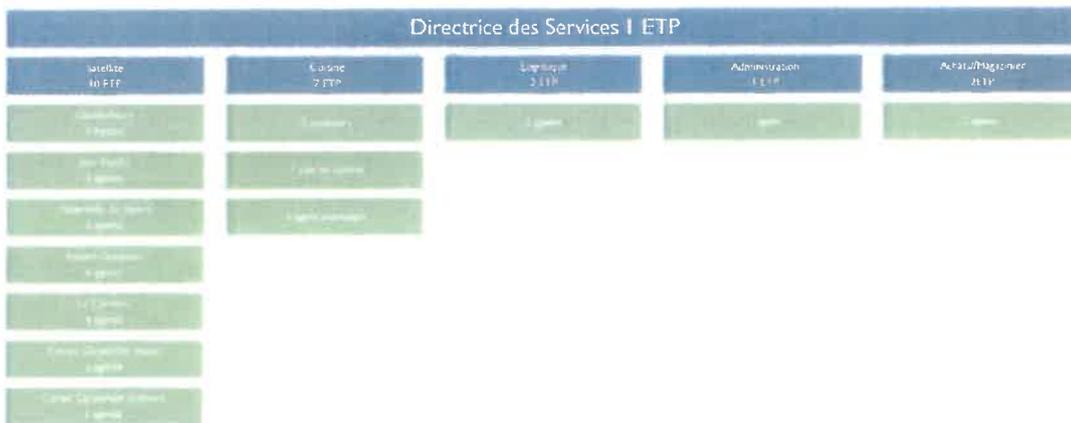


de Ruelle sur Touvre

14 Frantz

3

REPARTITION DES AGENTS



2024	Fonctionnaires	Contractuels Emplois permanents	Contractuels Emplois non permanents	Nombre total	Equivalent temps plein
Catégorie A	1			1	
Catégorie B					
Catégorie C	29	3	1	33	
Total				34	24

14

16600

4

34 AGENTS employés par le SIRC en 2024 :

AR Prefecture

6 agents cuisine (5 hommes + 1 femme)

016-211602917-20250707-CM 07072025 02-DE
Reçu le 08/07/2025

1 agent polyvalent de restauration en cuisine (femme)

1 agent responsable achats (1 femme)

1 magasinier (1 femme)

3 chauffeurs (2 femmes + 1 homme)

2 agents service administratif (2 femmes)

20 agents à temps non complet dans les satellites (annualisation 17h30)

5 agents ont plus de 60 ans dont 3 agents en cuisine

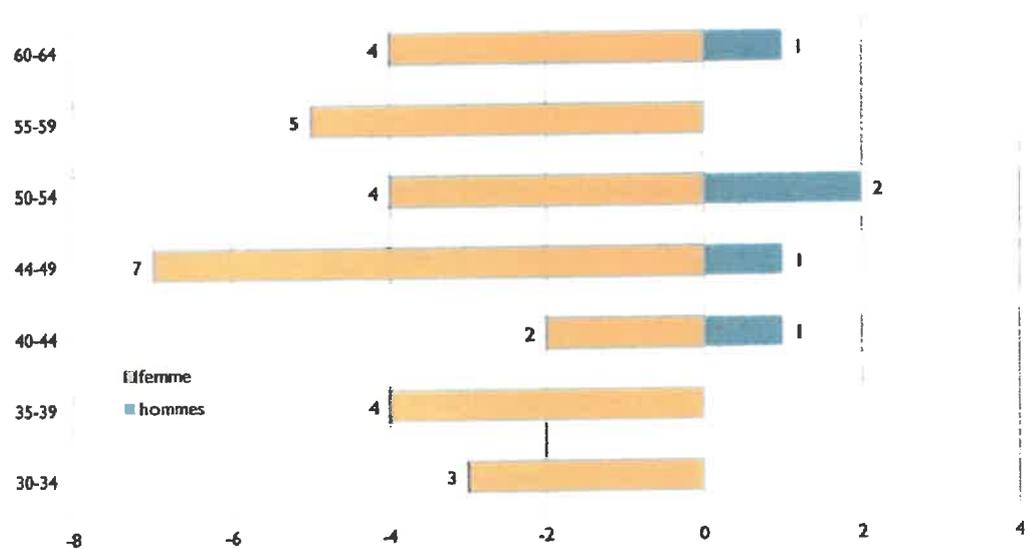
11 agents ont entre 50 et 59 ans dont 6 agents (chauffeur, cuisinier, magasinier, bureau)

11 agents ont entre 40 et 49 ans dont 4 agents (cuisine, bureau, chauffeur)

7 agents ont entre 30 et 39 ans

5

PYRAMIDE DES AGES



AR Prefecture

016-211602917-20250707-CM_07072025_02-DE
Reçu le 08/07/2025

ANIMATIONS 2024

et Rue

SEMAINE DU GOUT du 14 au 18 octobre 2024

Cette année, le SIRC a choisi de mettre en avant les menus colorés au cours de la « Semaine du goût » qui s'est déroulée pour le SIRC du 14 au 18 octobre 2024.

Les menus proposés :

Menu rouge : poulet basquaise ratatouille babybel compote pomme fraise

Menu blanc : Chou fleur vinaigrette- gratin de macaronis- Petits suisses nature sucré

Menu jaune : Segments de pamplemousse-Sauté de porc à la moutarde- Frites- ananas au sirop

Menu vert : concombre vinaigrette- rôti de veau- purée de pois cassés- raisin blanc

Menu orange : carottes râpées- filet de colin scc curry- flan de potiron- pain d'épices



La 30^{ème} Edition des GASTRONOMADES

AR Prefecture

06 Décembre 2024

016-211602917-20250707-CM_07072025_02-DE
Reçu le 08/07/2025

Le SIRC a participé à la 30^{ème} édition des **Gastronomades 2024** avec le menu suivant proposé à nos convives le **vendredi 06 décembre** :

Fricassé de dinde aux champignons
Purée de pomme de terre
Mousse au chocolat



SIRC de Ruelle sur Touvre et l'Isle

14 Rue

Schubert

Ruelle su Touvre

INFORMATIONS DIVERSES

Réfection des sols de la cuisine : suite des travaux

AR Prefecture

016-211602917-20250707-CM_07072025_02-DE
Reçu le 08/07/2025

Le SIRC a souhaité cette année continuer les travaux de sols engagés en 2023.

Courant Février des travaux de réfection des sols des zones de stockage matériels et zone de stockage produits d'entretien ont eu lieu.

Les travaux se sont déroulés sur une semaine.

Il s'agissait pour la zone de stockage matériels de cuisine de décaper le carrelage existant au disque diamant, puis de traiter les fissures et ensuite effectuer la pose d'une fibre de verre imprégnée de résine epoxy.

Deux couches de résine ont ensuite été posées avec saupoudrage de sable de quartz entre chaque pose. Il a été réalisé ensuite des remontées en plinthes en mortier résine.

Concernant la zone de stockage de produits d'entretien, après le décapage de la peinture existante, il y a eu la pose d'un primaire époxy puis d'une couche de masse.

Ces travaux ont engendré des contraintes pour les agents avec l'impossibilité d'accéder aux zones concernées, mais le matériel a été disposé dans d'autres pièces dans l'attente de la réalisation des travaux.



sur et - Frantz Schubert- sur

Nouveau véhicule

Le SIRC a reçu au mois de Février 2024 le véhicule de location longue durée qui avait été commandé en 2022 à la Société Petit Forestier.

La fabrication du véhicule a mis plus de temps que prévu en raison de divers événements.

Il s'agit d'un véhicule avec un plancher cabine et une caisse isotherme où est installé un groupe frigorifique permettant la production de froid positif pour les livraisons des satellites et la livraison du portage de repas à domicile.

Le véhicule possède une condamnation centralisée des portes avec une 2^{ème} télécommande permettant de verrouiller le véhicule moteur en marche, utile dès lors que le véhicule est laissé sans surveillance et du fait de la production du froid il n'est pas possible d'arrêter le moteur pendant les tournées.

Le véhicule dispose également d'une porte latérale côté passager pour faciliter le travail des chauffeurs livreurs.



sur

Ruelle

Changement des luminaires

AR Prefecture

016-211602917-20250707-CM_07072025_02-DE
Reçu le 08/07/2025

Le SIRC a entamé depuis 2023 le changement des luminaires de la cuisine centrale.

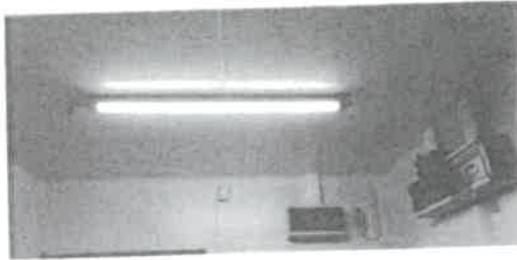
Après les bureaux et les vestiaires, ce sont les vieux néons des zones laverie, cuisson, local poubelle, chambre froide congélateur, chambre froide BOF, les extérieurs arrières de la cuisine qui ont été changés. Des va et vient étanches ont également été remplacés.

Il s'agit de zones où la lumière est particulièrement utilisée.

Les néons ont été remplacés par du LED.

Le personnel a gagné en confort de travail.

Une 3ème et dernière phase est prévue en 2025.



FINANCES 2024

Section de FONCTIONNEMENT

AR Prefecture

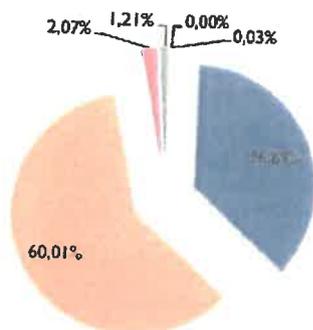
016-211602917-20250707-CM_07072025_02-DE
Reçu le 08/07/2025

	2024	2023	2022
Dépenses de l'exercice	1 595 669,51 €	1 735 787,57 €	1 634 742,05 €
Recettes de l'exercice	1 604 655,65 €	1 588 992,31 €	1 520 936,90 €
Réalisations de l'exercice	8 986,14 €	-146 795,26 €	-113 805,15 €
Résultat reporté (N-1)	89 013,05 €	235 808,31 €	349 613,46 €

SIRC sur d'Espagnac 14 Rue Frantz Schubert-

Répartition des DEPENSES de fonctionnement

Charges à caractère générale	585 525,70 €	36,69%
Charges de personnel	957 500,61 €	60,01%
Amortissements	32 985,12 €	2,07%
Autres charges de gestion	19 228,28 €	1,21%
Charges spécifiques	28,80 €	0,00%
Dotations aux amortissements	401,00 €	0,03%
Total	1 595 669,51 €	100



- charges à caractère générale
- charges de personnel
- amortissements
- autres charges de gestion
- charges spécifiques
- dotations aux amortissements

Les dépenses de fonctionnement diminuent de 4,76% entre 2023 et 2024, grâce à la baisse des charges générales de 18,36% soit une économie de 436 000€ (baisse significative des coûts d'électricité (83%) et du gaz (64%) dans le cadre des marchés du SDEG16 et retrait du bio des denrées alimentaires. L'inflation avait entraîné une très forte augmentation des prix en 2023. Le choix a été fait de diminuer au maximum le bio dans les menus proposés pour réduire les coûts).

016-2116029
Reçu le 08/07/2025

Les charges de personnel ont augmenté de 1,58% soit + 15 000€. Un agent a été licencié pour inaptitude physique et une indemnité à hauteur de 7200 euros lui a été versé. Il y a eu également des arrêts longs (cuisinier, chauffeur, agent satellite) et il a fallu les remplacer pour permettre un bon fonctionnement des services.

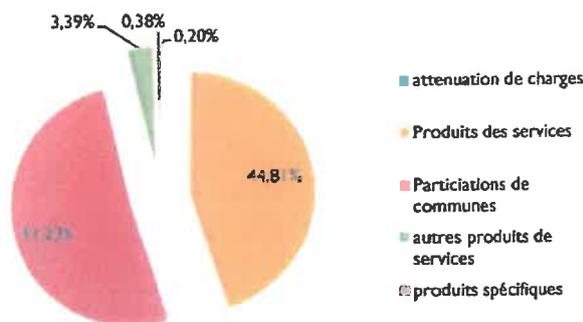
Les charges de personnel représentent environ 60% du total des charges contre 54,8% en 2023.

Les charges générales représentent 36,69% du total des dépenses de fonctionnement en 2024 contre 41,76% en 2023.

17

Répartition des RECETTES de fonctionnement

Atténuation de charges	3 167,89 €	0,20%
Produits des services	719 071,22 €	44,81%
Participations de communes	822 000,00 €	51,23%
Autres produits de services	54 355,15 €	3,39%
Produits spécifiques	6 061,39 €	0,38%
	1 604 655,65 €	100



Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 4,98% entre 2023 et 2024.

AR Prefecture

Le SIRC a augmenté les différents tarifs :

016-211602917-20250707-CM_07072025_02-DE

Reçu le 08/07/2025

Janvier et Septembre pour le scolaire et les autres (adultes, enseignants, association, mairie etc)

Janvier pour le portage comme chaque année,

Janvier pour le SIVU conformément à la convention en vigueur.

Les recettes scolaires se sont élevées à 367 748€ contre 338 797€ en 2023.

Il y a eu davantage de personnes âgées au niveau du portage à domicile, les recettes ont été de 223 763€ au lieu de 191 428€ en 2023.

Le SIRC a perçu 103 862€ du Sivu Enfance Jeunesse contre 87 697€ en 2023.

Aide cantine de l'Etat : le SIRC a perçu 14 691 € pour la période de septembre 2023 à avril 2024. Environ 61 enfants sont facturés dans les 2 tranches de 0.60€ et 1.00€ concernées par l'aide de cantine.

de Ruelle sur

et

14 Rue

sur

Section INVESTISSEMENT

	2024	2023	2022
Dépenses de l'exercice	28 398,20 €	26 379,72 €	18 095,93 €
Recettes de l'exercice	36 465,00 €	46 855,96 €	51 304,81 €
Réalisations de l'exercice	8 066,80 €	20 476,24 €	33 208,88 €
Résultat reporté (N-1)	33 920,33 €	13 444,09 €	-19 764,79 €

Répartition des DEPENSES d'INVESTISSEMENT

AR Prefecture

016-211602917-20250707-CM_07072025_02-DE
Reçu le 08/07/2025

Autres bâtiments publics 12 649,90 €

Immobilisations corporelles 15 748,30 €

28 398,20 €



Acquisitions et renouvellement de matériel :

- un lave-vaisselle et un adoucisseur pour Mérigot maternelle
- un lave-vaisselle et un adoucisseur pour Robert Doisneau
- Réfection des sols en résine de la cuisine,
- Remplacement de la double porte battant du quai,
- Remplacement d'une imprimante pour étiquettes,
- Acquisition d'un adoucisseur pour le lave batterie de la cuisine
- Acquisition de divers matériels pour la cuisine et les satellites (vaisselles, couverts, balances de cuisine, bacs gastronormes).

INVESTISSEMENT RECETTES

Amortissements	32 985,12 €
FCTVA	3 479,88 €
	36 465,00 €

AR Prefecture

PARTICIPATION DES COMMUNES

016-211602917-20250707-CM_07072025_02-DE
Reçu le 08/07/2025

	2022	2023	2024
Ruelle	438 528 €	463 274€	498 730€
IE	333 426 €	358 726€	323 270€
Total	771 954 €	822 000€	822 000€

	Effectifs pour calcul participation 2022	Effectifs pour calcul participation 2023	Effectifs pour calcul participation 2024
RUELLE	484	483	523
IE	364	374	339
Total	848	857	862

sur Touvre et l'Isle

Touvre

RESULTATS D'EXECUTION EXERCICE 2024

RESULTAT DE L'EXECUTION		RESULTAT DE CLOTURE	
FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
Recettes de l'exercice	1 604 655,65 €	Resultat à la clôture des exercices précédents	89 013,05 €
Dépenses de l'exercice	1 595 669,51 €		
		Excédent de l'exercice 2024	8 986,14 €
Déficit:	8 986,14 €	Excédent de clôture	97 999,19 €
INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
Recettes de l'exercice	36 465,00 €	Excédent reporté de l'exercice précédent	33 920,33 €
Dépenses de l'exercice	28 398,20 €	Excédent de l'exercice	8 066,80 €
Excédent	8 066,80 €	excédent de clôture	41 987,13 €
		Solde des RAR au 31 12 2024	0,00 €
SOLDE	17 052,94 €	EXCEDENT TOTAL	139 986,32 €

Les ressources de financement étant supérieures aux dépenses, le syndicat a abondé son fonds de roulement de 17 000 euros en 2024.

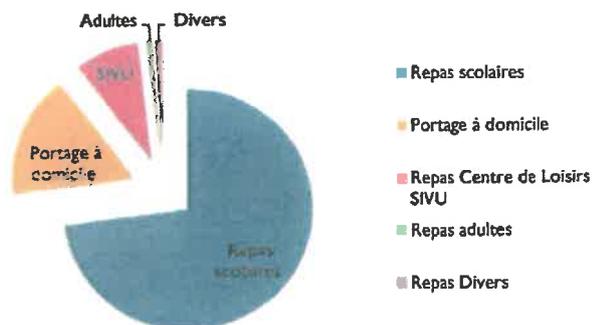
AR Prefecture
016-211602917-20250707-CM_07072025_02-DE
Reçu le 08/07/2025

Le fonds de roulement net global s'établit ainsi à 143000 euros soit 33 jours de charges réelles de fonctionnement contre 28 en 2023.

Selon les normes, le fonds de roulement suffisant pour ne pas connaître de difficultés de trésorerie se situe entre 30 et 90 jours.

REPAS FABRIQUES EN 2024

Repas scolaires	118 847
Portage à domicile	26 850
Repas Centre de Loisirs SIVU	13 922
Repas adultes	1 195
Repas Divers	1 750
Total	162 564



016-211602917-20250707-CM_07072025_02-DE
Reçu le 07/07/2025

Le SIRC fournit les repas de 8 écoles :

4 à Ruelle :

Ecole maternelle Chantefleurs : 81

Ecole élémentaire Jean Moulin : 133

Ecole maternelle du centre : 111

Ecole élémentaire Robert Doisneau : 198

4 à L'Isle d'Espagnac :

Ecole maternelle Le Cormier : 64

Ecole élémentaire Le Cormier : 111

Ecole maternelle Corset Carpentier : 60

Ecole élémentaire Corset Carpentier : 111

LES PRODUITS ISSUS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Le SIRC a fait le choix de ne plus proposer de produits bio en 2024 afin de préserver sa situation financière.

Le SIRC n'a pas atteint les 22% de produits bio pour l'année 2023 pour conserver en 2024 son label Etablissement bio engagé (l'association qui attribue le label a relevé ses seuils et exige 22% et non plus 20% de produits bio).

Le choix a été fait de retirer le bio pour faire des économies sur le budget alimentation même si le SIRC est tenu par la loi Egalim qui impose entre autre 20 % de produits bio.

Pour rappel le SIRC a obtenu en 2021 le label Etablissement bio engagé en proposant dans ses menus 36% de bio. En 2022, 27 % de produits bio ont été proposé.

Le fait de ne plus proposer de produits bio ou très peu a permis de faire des économies de l'ordre de + 50 000€ sur le budget alimentation.

DE LA CHARENTE Prefecture

DE LA COMMUNE DE RUELLE SUR TOUVRE

016-211602917-20250707-CM_07072025_03-DE
Reçu le 08/07/2025*****
SÉANCE DU 07 JUILLET 2025

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	21	27

DATE DE CONVOCATION
01 JUILLET 2025

DATE D'AFFICHAGE
08 JUILLET 2025

L'an deux mil vingt-cinq, lundi sept juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents : M. Jean-Luc VALANTIN Maire, M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, Mme Annie MARC Maire-Adjointe, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, Mme Muriel DEZIER, Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, M. Christophe CHOPINET, M. Alain BOUSSARIE, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Guillaume ROUZAUD, M. Julien DELAGE, Mme Alexia RIFFE, Mme Audrey ALLARD, Mme Minerve CALDERARI, M. Olivier BEINCHET, Mme Christelle ROBUCHON, Mme Isabelle BOUTHINON LAINE, M. Thierry BUISSET, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absents excusés : Mme Chantal THOMAS, M. Alain CHAUME, M. Mehdi BENOUARREK, Mme Aline GRANET, M. Thomas DAYGRE, M. Richard CHAULET, M. Yves MERINE, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absent : M. Julien AUDEBERT, Conseiller Municipal.

Pouvoirs : Mme THOMAS à M. P DELAGE, M. BENOUARREK à Mme ZIAD, Mme GRANET à Mme MARC, M. MERINE à Mme DEZIER, M. DAYGRE à Mme CALDERARI, M. CHAULET à Mme ROBUCHON.

Monsieur VERRIERE a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la Délibération :

CREATION D'UN EMPLOI STATUTAIRE : FILIERE CULTURELLE - CATEGORIE C - ADJOINT DU PATRIMOINE - TEMPS NON COMPLET (31/35^{ème})

Exposé :

« Monsieur le maire informe l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Compte tenu du besoin constaté à la Médiathèque et afin de garantir l'efficacité du service, il convient de créer un poste d'agent de bibliothèque.

Pour ce faire, Monsieur le maire propose à l'assemblée :

- La création d'un poste d'Adjoint du patrimoine, à temps non complet (31/35^{ème}), à compter du 1^{er} septembre 2025.

Cet emploi devra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière culturelle.

La commission « Personnel, Finances et Intercommunalités », réunie le 30 juin 2025, a examiné le dossier. »

Délibéré :

Vu le code général de la fonction publique, et notamment son article L313-1,

Vu le tableau des emplois,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création d'un poste d'Adjoint du patrimoine, à temps non complet (31/35^{ème}), à compter du 1^{er} septembre 2025.

AR Prefecture
Cet emploi devra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière culturelle.

016-211602917-20250707-CM_07072025_03-DE
Reçu le 08/07/2025

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Maire de RUELLE SUR TOUVRE, le 08 juillet 2025.

Le Maire,



Jean-Luc VALANTIN

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le 08/07/2025

Et publication ou notification

Du 08/07/2025

Pour Le Maire, la DGS



Caroline COUTARD

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA CHARENTE **Préfecture**

DE LA COMMUNE DE RUELLE SUR TOUVRE

016-211602917-20250707-CM_07072025_04-DE
Reçu le 08/07/2025*****
SÉANCE DU 07 JUILLET 2025

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	21	27

DATE DE CONVOCATION
01 JUILLET 2025

DATE D'AFFICHAGE
08 JUILLET 2025

L'an deux mil vingt-cinq, lundi sept juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents : M. Jean-Luc VALANTIN Maire, M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, Mme Annie MARC Maire-Adjointe, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, Mme Muriel DEZIER, Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, M. Christophe CHOPINET, M. Alain BOUSSARIE, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Guillaume ROUZAUD, M. Julien DELAGE, Mme Alexia RIFFE, Mme Audrey ALLARD, Mme Minerve CALDERARI, M. Olivier BEINCHET, Mme Christelle ROBUCHON, Mme Isabelle BOUTHINON LAINE, M. Thierry BUISSET, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absents excusés : Mme Chantal THOMAS, M. Alain CHAUME, M. Mehdi BENOUARREK, Mme Aline GRANET, M. Thomas DAYGRE, M. Richard CHAULET, M. Yves MERINE, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absent : M. Julien AUDEBERT, Conseiller Municipal.

Pouvoirs : Mme THOMAS à M. P DELAGE, M. BENOUARREK à Mme ZIAD, Mme GRANET à Mme MARC, M. MERINE à Mme DEZIER, M. DAYGRE à Mme CALDERARI, M. CHAULET à Mme ROBUCHON.

Monsieur VERRIERE a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la Délibération :

CREATION D'UN EMPLOI STATUTAIRE : FILIERE MEDICO-SOCIALE - CATEGORIE C - AGENT SOCIAL - TEMPS COMPLET

Exposé :

« Monsieur le maire informe l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Compte tenu du besoin constaté à la crèche « les petits pieds de Ruelle » du fait de l'ouverture d'une 4^{ème} section et afin de garantir l'efficacité du service, il convient de créer un poste.

Pour ce faire, Monsieur le maire propose à l'assemblée :

- La création d'un poste d'agent social, à temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2025.

Cet emploi devra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière médico-sociale.

La commission « Personnel, Finances et Intercommunalités », réunie le 30 juin 2025, a examiné le dossier.

Délibéré :

Vu le code général de la fonction publique, et notamment son article L313-1,

Vu le tableau des emplois,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création d'un poste d'agent social, à temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2025.

016-211602917-20250707-CM_07072025_04-DE

Cet emploi devra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière médico-sociale.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 08 juillet 2025.

Le Maire,



Jean-Luc VALANTIN

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le 08/07/2025

Et publication ou notification

le 08/07/2025

pour Le Maire, la DGS

Caroline COUTARD



DE LA CHARENTE **AR Prefecture**

DE LA COMMUNE DE RUELLE SUR TOUVRE

016-211602917-20250707-CM_07072025_05-DE
Reçu le 08/07/2025*****
SÉANCE DU 07 JUILLET 2025

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	21	27

DATE DE CONVOCATION
01 JUILLET 2025

DATE D'AFFICHAGE
08 JUILLET 2025

L'an deux mil vingt-cinq, lundi sept juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents : M. Jean-Luc VALANTIN Maire, M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, Mme Annie MARC Maire-Adjointe, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, Mme Muriel DEZIER, Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, M. Christophe CHOPINET, M. Alain BOUSSARIE, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Guillaume ROUZAUD, M. Julien DELAGE, Mme Alexia RIFFE, Mme Audrey ALLARD, Mme Minerve CALDERARI, M. Olivier BEINCHET, Mme Christelle ROBUCHON, Mme Isabelle BOUTHINON LAINE, M. Thierry BUISSET, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absents excusés : Mme Chantal THOMAS, M. Alain CHAUME, M. Mehdi BENOUARREK, Mme Aline GRANET, M. Thomas DAYGRE, M. Richard CHAULET, M. Yves MERINE, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absent : M. Julien AUDEBERT, Conseiller Municipal.

Pouvoirs : Mme THOMAS à M. P DELAGE, M. BENOUARREK à Mme ZIAD, Mme GRANET à Mme MARC, M. MERINE à Mme DEZIER, M. DAYGRE à Mme CALDERARI, M. CHAULET à Mme ROBUCHON.

Monsieur VERRIERE a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la Délibération :

OPERATIONS DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SUR LA COMMUNE : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Exposé :

« Monsieur le maire indique que l'Etat a mis en place une nouvelle aide intitulée « Aide aux maires bâtisseurs » dans le cadre des Fonds verts, afin d'accompagner les communes dans la relance de production de logements vertueux en matière de sobriété foncière en les soutenant financièrement dans le développement des équipements publics rendu nécessaires pour l'accueil de nouveaux habitants.

Monsieur le maire précise que cette mesure concerne les opérations d'au moins 2 logements situées en zone U du PLUI, ou en dents creuses au sein de l'enveloppe urbaine, dont les autorisations d'urbanisme ont été délivrées entre le 1^{er} avril 2025 et le 31 mars 2026 et dont les mises en chantier débutent avant fin juin 2027. Le montant forfaitaire attribué par logement peut s'élever jusqu'à **5000,00 euros** suivant les conditions indiquées dans le cahier d'accompagnement des porteurs de projet (logement social ou non, exemplarité énergétique ou environnementale, ...)

Monsieur le maire informe que l'opération de construction de 49 logements sociaux au 357 rue Emile Roux réalisée par l'entreprise BOUTILLET pour le compte de NOALIS (dans le cadre d'une VEFA – vente en l'état futur d'achèvement) est éligible aux subventions « Fonds vert-aide aux maires bâtisseurs »

Le montant de la subvention sollicitée serait de 5000,00 euros par logement créé, soit **245 000,00 euros**.

Aussi, Monsieur le maire propose à l'assemblée :

- De valider la demande de subvention proposée ;
- De l'autoriser à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

La commission « Personnel, Finances et Intercommunalités », réunie le 30 juin 2025, a examiné le dossier. »

Délibéré: AR Prefecture

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, 25_05-DE
Reçu le 08/07/2025

- Décide de valider la demande de subvention proposée, (5 000,00 € par logement créé soit 245 000 €),
- Autorise Monsieur le maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 08 juillet 2025.

Le Maire,



Jean-Luc VALANTIN

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le 08/07/2025

Et publication ou notification

du 08/07/2025

Pour Le Maire, la DGS



Caroline COUTARD

DE LA CHARENTE **Préfecture**

DE LA COMMUNE DE RUELLE SUR TOUVRE

016-211602917-20250707-CM_07072025_06-DE
Reçu le 08/07/2025*****
SÉANCE DU 07 JUILLET 2025

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	21	27

DATE DE CONVOCATION
01 JUILLET 2025

DATE D'AFFICHAGE
08 JUILLET 2025

L'an deux mil vingt-cinq, lundi sept juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents : M. Jean-Luc VALANTIN Maire, M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, Mme Annie MARC Maire-Adjointe, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, Mme Muriel DEZIER, Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, M. Christophe CHOPINET, M. Alain BOUSSARIE, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Guillaume ROUZAUD, M. Julien DELAGE, Mme Alexia RIFFE, Mme Audrey ALLARD, Mme Minerve CALDERARI, M. Olivier BEINCHET, Mme Christelle ROBUCHON, Mme Isabelle BOUTHINON LAINE, M. Thierry BUISSET, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absents excusés : Mme Chantal THOMAS, M. Alain CHAUME, M. Mehdi BENOUARREK, Mme Aline GRANET, M. Thomas DAYGRE, M. Richard CHAULET, M. Yves MERINE, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absent : M. Julien AUDEBERT, Conseiller Municipal.

Pouvoirs : Mme THOMAS à M. P DELAGE, M. BENOUARREK à Mme ZIAD, Mme GRANET à Mme MARC, M. MERINE à Mme DEZIER, M. DAYGRE à Mme CALDERARI, M. CHAULET à Mme ROBUCHON.

Monsieur VERRIERE a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la Délibération :

INSTALLATION D'OMBRIERES PHOTOVOLTAÏQUES SUR LES PARKINGS DE LA COMMUNE

Exposé :

« Monsieur le Maire indique que par délibération en date du 29 avril 2024, le conseil municipal a validé le lancement de l'AMI (appel à manifestation d'intérêt) pour la mise en place d'ombrières photovoltaïques sur divers bâtiments et parkings de la commune.

Monsieur le Maire indique que le tiers investisseur lauréat est l'entreprise See You Sun située au 4 Av. des Peupliers, 35510 Cesson-Sévigné.

Les ombrières seront installées sur les parkings suivants :

- Parking de Vaugeline
- Parking de Puyguillen
- Parking des Grands Champs

Monsieur le Maire souligne que ces opérations vont permettre à la commune de tendre vers l'indépendance énergétique grâce à une énergie produite localement. De plus le territoire s'est engagé à promouvoir les projets d'énergies renouvelables depuis la loi du 10 mars 2023 relative à « l'accélération de la production d'énergies renouvelables ».

Aussi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- de lancer l'opération d'installation d'ombrières photovoltaïques sur les parkings de Vaugeline, Puyguillen et Grands Champs
- de l'autoriser à signer tout documents afférents.

La commission « Personnel, Finances et Intercommunalités », réunie le 30 juin 2025, a examiné le dossier. »

Délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :
AR Préfecture

décide de lancer l'opération d'installation d'ombrières photovoltaïques sur les parkings de Vaugelin, Puyguillen et Grands Champs ;

- autorise Monsieur le maire à signer tout document afférent.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 03 juillet 2025.



Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 03/07/2025
Et publication ou notification
Du 03/07/2025
Pour Le Maire, la DGS

Caroline COUTARD



DE LA CHARENTE **Préfecture**

DE LA COMMUNE DE RUELLE SUR TOUVRE

016-211602917-20250707-CM_07072025_07-DE
Reçu le 08/07/2025*****
SÉANCE DU 07 JUILLET 2025

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	21	27

DATE DE CONVOCATION

01 JUILLET 2025

DATE D'AFFICHAGE

08 JUILLET 2025

L'an deux mil vingt-cinq, lundi sept juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents : M. Jean-Luc VALANTIN Maire, M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, Mme Annie MARC Maire-Adjointe, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, Mme Muriel DEZIER, Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, M. Christophe CHOPINET, M. Alain BOUSSARIE, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Guillaume ROUZAUD, M. Julien DELAGE, Mme Alexia RIFFE, Mme Audrey ALLARD, Mme Minerve CALDERARI, M. Olivier BEINCHET, Mme Christelle ROBUCHON, Mme Isabelle BOUTHINON LAINE, M. Thierry BUISSET, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absents excusés : Mme Chantal THOMAS, M. Alain CHAUME, M. Mehdi BENOUARREK, Mme Aline GRANET, M. Thomas DAYGRE, M. Richard CHAULET, M. Yves MERINE, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absent : M. Julien AUDEBERT, Conseiller Municipal.

Pouvoirs : Mme THOMAS à M. P DELAGE, M. BENOUARREK à Mme ZIAD, Mme GRANET à Mme MARC, M. MERINE à Mme DEZIER, M. DAYGRE à Mme CALDERARI, M. CHAULET à Mme ROBUCHON.

Monsieur VERRIERE a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la Délibération :

PASS ACCESSION 2025 - 2027

Exposé :

« Monsieur le maire informe l'assemblée que par délibération n° 78, le conseil communautaire de GrandAngoulême du 28 mai 2025 a approuvé la modification n° 2 du règlement d'intervention de GrandAngoulême dans le cadre de sa politique de soutien au parc privé.

Le Pass Accession est un dispositif d'aide à l'accession sociale à la propriété qui répond à un double enjeu pour le territoire :

- Maintenir les familles sur les centralités de l'agglomération par l'accession à la propriété ;
- Recycler des logements familiaux anciens, correspondant à un marché dans l'ancien avec une multitude de biens à vendre.

Dans une logique de densification du bâti et de lutte contre l'étalement urbain, ce dispositif participe à la réhabilitation et à la reconquête du parc ancien, objectifs repris dans le Programme Local de l'Habitat (PHL) 2021-2027, en apportant une subvention aux ménages sous un certain plafond de ressources pour l'achat d'un bien ancien à rénover.

Pour bénéficier des aides de GrandAngoulême et/ou de la commune, les ménages éligibles doivent constituer un dossier de demande de subvention instruit par la Direction Habitat de GrandAngoulême.

Dans ce cadre, ils sollicitent GrandAngoulême Habitat, dont les conseillers sont chargés de les accompagner pour la définition de leur projet.

En tant qu'assistance à maîtrise d'ouvrage, GrandAngoulême Habitat est garant de la diffusion des informations essentielles auprès du bénéficiaire nécessaires au bon déroulé de la procédure.

Les conseillers apportent une assistance administrative, technique et financière : visite du logement, établissement d'un audit énergétique, aide à l'analyse des devis, à la constitution demandes de subventions acquisition et travaux.

AR Préfecture

Les conditions d'éligibilité et les modalités d'accompagnement au dispositif d'aide à l'accession à la propriété sur l'agglomération sont décrites dans le règlement applicable au dispositif Pass Accession approuvé par délibération n° 78 du conseil communautaire du 28 mai 2025, à savoir :

- Ménages éligibles selon les plafonds de ressources Anah en vigueur ;
- Le logement devra se situer en zone U des 38 communes de l'agglomération ;
- Le bien devra avoir plus de 15 ans ;
- Le logement acquis devra permettre une amélioration énergétique correspondant aux critères du programme Anah en vigueur ;
- Le logement devra constituer la résidence principale du ménage pendant une période minimale de 6 ans.

Les modalités d'accompagnement des ménages pour la commune sont les suivantes :

- Aide financière à l'accession à la propriété de 5 000 € pour les ménages aux ressources très modestes versée au notaire ;
- Aide financière à l'accession à la propriété de 3 000 € pour les ménages aux ressources modestes versée au notaire.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2025 de la commune.

Pour prévenir toute spéculation, le bénéfice de ces subventions sera porté dans l'acte notarié, qui mentionnera les conditions de remboursement si le ménage bénéficiaire ne tient pas ses engagements.

La subvention sera versée en amont de la signature de l'acte authentique sur le compte du notaire.

Exceptionnellement, si les délais ne le permettent pas, la subvention sera versée sur le compte du particulier dans un délai d'un mois suivant la réception de l'acte authentique dans lequel figure la clause spécifique.

Dans un souci d'harmonisation, il est proposé que GrandAngoulême coordonne la procédure d'attribution de subvention et d'information du notaire pour le compte des communes. Il s'agit également de s'assurer de l'insertion de la mention de la participation de la commune de l'acte notarié.

Cette opération entrera en vigueur à partir du 1^{er} septembre 2025 pour les compromis signés à partir de la date du 1^{er} septembre 2025.

Monsieur le maire propose à l'assemblée :

- D'approuver les modalités citées ci-dessus,
- De lui déléguer l'attribution des subventions dans le cadre du dispositif d'aide à l'accession à la propriété sur l'agglomération Pass Accession.

La commission « Personnel, Finances et Intercommunalités », réunie le 30 juin 2025, a examiné le dossier."

Délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

016-21160

Reçu le 08/07/2025

approuve les modalités citées ci-dessus,

décide de déléguer à Monsieur le maire l'attribution des subventions dans le cadre du dispositif d'aide à l'accèsion à la propriété sur l'agglomération Pass Accession.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et années susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 08 juillet 2025.



Maire,

Jean-Luc VALANTIN

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le 08/07/2025

Et publication ou notification

Du 08/07/2025

Pour Le Maire, la DGS



Caroline COUTARD

AR Prefecture

016-211602917-20250707-CM_07072025_07-DE
Reçu le 08/07/2025

DE LA CHARENTE **MAIRIE Prefecture**

DE LA COMMUNE DE RUELLE SUR TOUVRE

016-211602917-20250707-CM_07072025_08-DE
Reçu le 08/07/2025*****
SÉANCE DU 07 JUILLET 2025

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	21	27

DATE DE CONVOCATION
01 JUILLET 2025

DATE D'AFFICHAGE
08 JUILLET 2025

L'an deux mil vingt-cinq, lundi sept juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents : M. Jean-Luc VALANTIN Maire, M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, Mme Annie MARC Maire-Adjointe, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, Mme Muriel DEZIER, Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, M. Christophe CHOPINET, M. Alain BOUSSARIE, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Guillaume ROUZAUD, M. Julien DELAGE, Mme Alexia RIFFE, Mme Audrey ALLARD, Mme Minerve CALDERARI, M. Olivier BEINCHET, Mme Christelle ROBUCHON, Mme Isabelle BOUTHINON LAINE, M. Thierry BUISSET, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absents excusés : Mme Chantal THOMAS, M. Alain CHAUME, M. Mehdi BENOUARREK, Mme Aline GRANET, M. Thomas DAYGRE, M. Richard CHAULET, M. Yves MERINE, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absent : M. Julien AUDEBERT, Conseiller Municipal.

Pouvoirs : Mme THOMAS à M. P DELAGE, M. BENOUARREK à Mme ZIAD, Mme GRANET à Mme MARC, M. MERINE à Mme DEZIER, M. DAYGRE à Mme CALDERARI, M. CHAULET à Mme ROBUCHON.

Monsieur VERRIERE a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la Délibération :

DECISION MODIFICATIVE N° 01/2025 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Exposé :

« Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de modifier le budget 2025 par décision modificative afin de pouvoir procéder à des virements de crédits.

Suite à l'encaissement de recette en 2023 par rapport à la taxe d'aménagement qui ne devait pas être appliquée, le remboursement doit être effectif. Les crédits n'étant pas prévus pour cette régularisation, il y a lieu de procéder au virement de crédits sur le chapitre 10.

Monsieur le Maire propose alors à l'assemblée la décision modificative suivante :

DEPENSES	SECTION D'INVESTISSEMENT		
	Crédits votés au Budget 2025	Propositions du Maire	TOTAL des crédits (après DM)
21314-1233-316 : Constructions	167 049,43	-12 430,00	154 619,43
10226-020	0,00	12 430,00	12 430,00
TOTAL SECTION	5 302 000,00	0,00	5 302 000,00

Il demande à l'assemblée de se prononcer.

La commission « Personnel, Finances et Intercommunalités », réunie le 30 juin 2025, a examiné le dossier."

Délibéré :

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 01/2025 –
AR Préfecture
Budget Principal de la commune**

016-211602917-20250707-CM_07072025_08-DE
Reçu le 08/07/2025

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 08 juillet 2025.



Le Maire,

Jean-Luc V. LANTIN

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 08/07/2025
Et publication ou notification
le 08/07/2025
pour Le Maire, la DGS



Caroline COUTARD